

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL - BATNA**

**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPETITIONS**  
**DE LA SAISON 2008 – 2009**

**01. Périodes de dépôt et d'enregistrement des licences :**

Le dépôt et l'enregistrement des licences (transferts, renouvellement et nouvelles licences) doivent s'effectuer auprès de la ligue régionale de football pendant les périodes ci-dessous :

- **Période d'été** : du 06 juillet 2008 au 27 août 2008.
- **Période d'hiver** : du 13 décembre 2008 au 14 janvier 2009.

En conséquence, aucune demande de licence de quelque nature que ce soit ne sera acceptée par la ligue en dehors des périodes ci-dessus fixées.

**NB :**

- La licence du joueur amateur est **annuelle**. L'attestation de libération n'est pas exigible. Les clubs des divisions régionales ne peuvent pas engager de joueurs étrangers. Les prêts ne concernent que les joueurs professionnels.
- En outre des autres pièces demandées, toute demande de licence devra être accompagné d'un certificat médical conforme au modèle défini par la commission médicale fédérale.

**02. Nombre de joueurs à engager par club :**

Le nombre de joueurs qu'un club peut engager est limité à :

- 30 joueurs seniors au maximum.
- 30 joueurs au minimum pour les catégories jeunes pour les clubs des divisions nationales I, II et inter régions.
- 20 joueurs au minimum pour les catégories jeunes pour les autres divisions.

**03. Catégories d'âges des joueurs :**

- Seniors nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989.
- U 20 nés en 1988 – 1990 et 1991.
- U 17 nés en 1992 – 1993.
- U 15 nés en 1994 – 1995.
- U 13 nés en 1996 – 1997.

**04. Catégories d'équipes à engager obligatoirement :**

**Clubs des divisions régionales (I – II – III)**

- Une équipe seniors (joueurs nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989)
- Une équipe juniors U 20 (joueurs nés en 1989 - 1990 - 1991)
- Une équipe cadets U 17 (joueurs nés en 1992 et 1993)
- Une équipe minimes U 15 (joueurs nés en 1994 et 1995)
- Une équipe benjamin U 13 (joueurs nés 1996 et 1997) **facultatif**

### **Clubs de la division inter régions :**

- Une équipe seniors (joueurs nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989)
- Une équipe juniors U 20 (joueurs nés en 1989 - 1990 - 1991)
- Une équipe cadets U 17 (joueurs nés en 1992 et 1993)
- Une équipe minimes U 15 (joueurs nés en 1994 et 1995)
- Une équipe benjamin U 13 (joueurs nés 1996 et 1997)

### **Clubs des divisions nationales I et II :**

- Une équipe seniors (joueurs nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989) - LNF
- Une équipe juniors U 20 (joueurs nés en 1989 et 1990) - LIRF
- Une équipe juniors U 20 (joueurs nés en 1991) - LIRF
- Une équipe cadets U 17 (joueurs nés en 1992) - LIRF
- Une équipe cadets U 17 (joueurs nés 1993) - LRFB
- Une équipe minimes U 15 (joueurs nés en 1994 et 1995) - LRFB
- Une équipe benjamin U 13 (joueurs nés 1996 et 1997) – LFW

### **06. Engagement des clubs pour la saison sportive 2008 – 2009 :**

#### **Le dossier d'engagement doit être constitué des pièces suivantes :**

- Bulletin d'engagement dans les compétitions.
- Le paiement des droits d'engagement.
- Une liste des membres du comité directeur mandatés pour représenter le club auprès de la LRF Batna.
- Un quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue.
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive.
- L'engagement signé par le président du club à respecter les règlements généraux et de les faire respecter pas ses membres.
- L'engagement signé par le président du club de faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du club aux réunions et séminaires organisés par la LRF Batna.
- Une attestation délivrée par l'assureur conforme au contrat d'assurance concernant l'ensemble des membres du club, en application de l'article 57 des règlements généraux.

### **07. Dépôt des dossiers d'engagement :**

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception, auprès de la ligue régionale de football de Batna au plus le **11 septembre 2008**.

Tout dossier d'engagement parvenant incomplet ou déposé après le délai fixé ci-dessus sera rejeté et le club ne pourra prendre part à aucune compétition officielle.

### **08. Droits d'engagements :**

- Régionale I et II : 250.000.00 DA
- Régionale III : 200.000.00 DA

### **09. Date de reprise des championnats :**

Les championnats des divisions régionales reprendront le **26 septembre 2008**.